



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 13 novembre 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Le Directeur général et secrétaire-trésorier procède à la prestation du serment d'office des élus municipaux.

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

2017-11-156

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-157

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

M. Pierre Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et député de Châteauguay a, le vendredi 27 octobre 2017, annoncé une aide financière de 20 267 629 \$ afin que la Ville de Léry puisse entreprendre les travaux de mise en place de la phase II de son projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2017.



No de résolution
ou annotation

2017-11-158

2017-11-159

RECETTES

Les recettes totalisent 3 590 401 \$ soit 84 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 0 \$.

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 3 001 189 \$ soit 94,2 % sur un global de 3 186 696 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 36 367 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 0 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 3 201 986 \$, soit 75 % du budget, réparties ainsi :

Administration	82 %	Urbanisme	89 %
Sécurité publique	110 %	Loisirs et culture	122 %
Transport	90 %	Frais de financement	46 %
Hygiène du milieu	85 %	CMM	90 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 142 533 \$.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 octobre 2017 au montant de 256 273,74 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 256 273,74 \$ pour le mois d'octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), monsieur le Maire dépose au Conseil municipal son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2016.

MODE DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

- > Que le rapport du maire soit diffusé sur le site web de la Ville de Léry ainsi que dans le prochain bulletin municipal distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT la liste des arrérages de taxes en date du 2 octobre 2017 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a reçu les paiements ou promesses de paiements des arriérés de taxes ;

EN CONSÉQUENCE la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes n'aura pas lieu.



2017-11-160
No de résolution
ou annotation

AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE :

- Le maire, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Léry soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tous les effets bancaires ainsi que tous contrats, ententes et autres documents déjà approuvés par le Conseil municipal.
- À partir du 13 novembre 2017, les personnes pouvant signer selon les titres ci-haut mentionnés sont :
 - Maire : Walter Letham
 - Maire suppléant :
 - Gérald Ranger
 - Michel Robillard
 - Éric Pinard
 - Paul Leclaire
 - Eric Parent
 - Johanne Dutil
 - Directeur général et secrétaire-trésorier : Dale Stewart
- Le nombre de signataires requis est deux.
- Cette résolution est valable pour tous comptes bancaires, incluant ceux à la Caisse Desjardins de Châteauguay.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), six membres du Conseil municipal (Gérald Ranger, Michel Robillard, Éric Pinard, Paul Leclaire, Eric Parent et Johanne Dutil) déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

ÉLECTIONS 2017 – DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier dépose les rapports de la liste des donateurs et rapport de dépenses transmis par trois candidats (Jacques Laberge, Gérald Ranger et Éric Pinard) en vertu de l'article 513.1 L.E.R.M.

2017-11-161

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Décrète la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2017-11-162

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

2017-11-163

QUE M. le conseiller Éric Pinard soit nommé maire suppléant à compter du 13 novembre 2017, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE POLICE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le maire Walter Letham et M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentants de la municipalité auprès du Comité intermunicipal de police et désigne le maire suppléant à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-164

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE TRANSPORTS ACCÈS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Nomme Mme la conseillère Johanne Dutil à titre de représentante de la municipalité et M. le conseiller Eric Parent à titre de substitut auprès du conseil d'administration de Transports Accès Inc.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-165

NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Désigne M. le conseiller Eric Parent à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la municipalité et M. le conseiller Michel Robillard à titre de coordonnateur adjoint.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-166

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé en début novembre selon les dispositions du règlement numéro 93-291 ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos de nommer des membres pour une période de deux années ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Nomme deux membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Éric Pinard, à titre de président du comité, et M. Michel Robillard, ainsi que trois représentants des résidents de Léry, à savoir : M. Gabriel Dallaire, M. Léon Leclerc et M. Daniel Proulx aux fins de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Léry.
- Indique que M. Gérald Ranger peut agir à titre d'observateur au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-167

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 27 juin 2016 du règlement numéro 2016-458 relatif à la démolition d'immeubles ;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2017-11-168

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 dudit règlement indique que le Comité de démolition est formé de trois membres du Conseil municipal désignés pour un an et que leur mandat est renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE suite au scrutin tenu le 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer de nouveaux membres au sein du Comité de démolition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Éric Pinard, M. le conseiller Michel Robillard et M. le conseiller Paul Leclair, aux fins de siéger au sein du Comité de démolition de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU COMITÉ CULTUREL DE LÉRY

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Nomme Mme la conseillère Johanne Dutil à titre de représentante de la municipalité et M. le conseiller Paul Leclair à titre de substitut auprès du Comité culturel de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-169

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU COMITÉ DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le conseiller Michel Robillard à titre de représentant de la municipalité auprès du Comité de lutte contre l'agrile du frêne.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-170

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CLUB OPTIMISTE DE LÉRY

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Nomme M. le conseiller Eric Parent à titre de représentant de la municipalité et M. le conseiller Gérald Ranger à titre de substitut auprès du Club Optimiste de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-171

PERMANENCE - RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-091 adoptée le 12 juin 2017 concernant l'embauche d'une réceptionniste à temps partiel pour une période contractuelle de six (6) mois avec possibilité de permanence ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Allard satisfait aux conditions d'emploi et qu'il est à propos de confirmer sa permanence à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme le conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Léry :

- Confirme la permanence de Mme Francine Allard au poste de réceptionniste à temps partiel à compter du 4 décembre 2017 et lui assure le bénéfice des avantages sociaux selon la politique établie par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Eric Parent donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement.

URBANISME – VOIRIE

2017-11-172

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1127, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 3 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1127, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2017-11-173

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1277 ET 1279, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 1^{er} février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-03-041, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1277 et 1279, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a fait deux demandes afin de modifier des conditions établies dans la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;



No de résolution
ou annotation

2017-11-174

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'accepter les deux demandes de la requérante afin de modifier des conditions établies dans la recommandation initiale du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter les demandes de modification d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1277 et 1279, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, en éliminant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Modifier la fenestration sur la façade avant, afin d'y ajouter un carrelage.
 - Modifier le garde-corps de la galerie du deuxième étage (face arrière), afin d'y intégrer une armature en métal.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AUX SERVICES DE POLICE (2014 À 2023) - ADDENDA

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relativement aux services de police (2014 à 2023) intervenue entre les municipalités de Châteauguay, Beauharnois, Saint-Isidore et Léry et signée par la Ville de Léry le 8 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser les modalités concernant toutes nouvelles obligations ainsi que les conditions concernant les événements spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry

- Affirme que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Approuve l'addenda à intervenir entre les parties selon les conditions suivantes :

- Le sous article 4 de l'article 4 est remplacé par le texte suivant :

Advenant la construction d'un poste de police ainsi que tout ajout d'équipement ou mise à niveau nécessaire à notre niveau de service et qui génère une nouvelle dépense ou achat, les parties déterminent entre elles, que la quote-part de chaque ville desservie pour ces ajouts ou mises à niveau sera établie selon la méthode de 50 % de la richesse foncière uniformisée et 50 % à la population une fois par année, selon les données des ministères.

- Le sous article 7 de l'article 4 est modifié par l'ajout du texte suivant :

Les événements spéciaux qui n'étaient pas connus à la signature de l'entente ou les événements connus qui bénéficient d'une croissance seront facturés au coût réel d'utilisation à la ville demanderesse et nécessiteront un préavis de 90 jours afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de l'événement.

On entend par événements spéciaux : une initiative d'une ville, organisation d'une fête ou événement municipal demandant un déploiement policier avec l'encadrement d'un plan d'opération et ne pouvant être effectué par les effectifs normaux en devoir.



No de résolution
ou annotation

2017-11-175

- Autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Léry, l'addenda ainsi que tous documents devant intervenir à cet effet, en y stipulant toutes clauses jugées nécessaires dans l'intérêt de la Ville de Léry et non incompatibles avec la présente.

Adoptée à l'unanimité

Mme la conseillère Johanne Dutil quitte la séance ordinaire.

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION À L'UMQ - ANNÉE 2018

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2018 au coût approximatif de 3 644.95 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

Mme la conseillère Johanne Dutil réintègre la séance ordinaire.

2017-11-176

FORMATION - UMQ - NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre des cours et ateliers de formation à l'intention des élus municipaux, incluant la formation obligatoire en matière d'éthique et déontologie ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'obligation des nouveaux élus à participer à ces sessions de formation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le versement d'une somme de 250 \$ à l'UMQ, taxes en sus, pour chaque conseiller qui suit la formation de 10 heures offerte par l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2017-11-177

REMERCIEMENTS AUX ANCIENS CONSEILLERS

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Remercie Mme Mylène Loiseau, M. Jacques Laberge et M. Léon Leclerc pour le travail qu'ils ont réalisé lors de leur mandat respectif au Conseil municipal de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

CITSO

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 octobre 2017, il y a eu discussions sur les états financiers intermédiaires au 31 mai 2017 ainsi que sur la dissolution du Conseil intermunicipal de transport du Sud-Ouest suite à son remplacement par le Réseau de transport métropolitain.



2017-11-178
No de résolution
ou annotation

CITSO - ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2017

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 mai 2017 du CITSO, lesquels montrent un déficit des produits sur les charges de 17 406 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte les états financiers intermédiaires du CITSO au 31 mai 2017, tels que déposés auprès de cet organisme le 23 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune rencontre

INFORMATION AUX CITOYENS

La nouvelle convention collective de travail du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Léry, laquelle couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 a été signée le 20 octobre 2017.

M. René Larente, directeur du Service incendie de la Ville de Léry, a annoncé sa retraite effective le 6 novembre 2017. La Ville de Léry lui offre ses plus sincères remerciements pour ses accomplissements au sein de l'organisme depuis 2014. M. Christian Boudreau assumera l'intérim en attente de la nomination d'un nouveau directeur.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 décembre 2017.

Une séance extraordinaire est prévue pour le lundi 18 décembre 2017 à 19 heures pour l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018-2019-2020.

La troisième échéance pour le compte de taxes municipales 2017 était le lundi 16 octobre 2017.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2017. Le service reprendra au printemps 2018.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 18 septembre 2017 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs en papier seront ramassés et ils sont disponibles à l'hôtel de ville, au Garage G. Vallières ainsi que chez Mag Décor. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 5 \$ pour 10 sacs.

La Ville de Léry a organisé un événement de décoration de citrouilles pour les jeunes et les moins jeunes le samedi 28 octobre 2017. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

La Ville de Léry et son service d'incendie ainsi que le Club Optimiste étaient présents le mardi 31 octobre 2017 au Parc Asselin pour l'Halloween. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Salon des Arts de Léry a eu lieu les 11 et 12 novembre 2017 à l'Église Notre-Dame-de-Léry. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Des cours de Zumba ont lieu tous les mercredis entre 19 heures et 20 heures jusqu'au 13 décembre 2017 à l'hôtel de ville.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 2 décembre 2017. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.



No de résolution
ou annotation

La Guignolée 2017 de la Ville de Léry (25e édition) aura lieu le dimanche 3 décembre 2017 dès 10 h 30. La distribution des sacs vides se fera une semaine plus tôt, soit le 26 novembre 2017. Vous pouvez, si la température le permet, laisser vos sacs à la porte la journée de la collecte afin de faciliter la cueillette ou les apporter à l'église Notre-Dame-de-Léry.

Le Concert de Noël de la Ville de Léry avec Le Chœur La Bohème aura lieu à l'Église Notre-Dame-de-Léry le samedi 9 décembre 2017. Les billets sont en vente au coût de 10 \$ et ils sont gratuits pour les enfants de moins de 15 ans.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry aura lieu au Club de Golf de Belle Vue le dimanche 10 décembre 2017 à partir de midi. Les formulaires d'inscriptions peuvent être remis à l'hôtel de ville jusqu'au 23 novembre 2017.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le maire Walter Letham fait un compte rendu de sa discussion avec M. le ministre Pierre Moreau lorsqu'il lui a fait l'annonce de l'obtention d'une aide financière de 20 267 629 \$ afin que la Ville de Léry puisse entreprendre les travaux de mise en place de la phase 2 de son projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie. Il souligne aussi la participation de plusieurs citoyens au concours de chaises Adirondack géantes et félicite les gagnants des trois prix.

M. le conseiller Gérald Ranger souligne la journée internationale de la gentillesse ce 13 novembre 2017. Il offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017 ainsi qu'à la candidate défaite dans son district, Mme Marie-Lyne Pellerin. Il indique qu'il apportera une certaine vision de la population dans ses propos, qu'il continuera de poser des questions et qu'il veillera comme un chien de garde au sein du Conseil municipal.

M. le conseiller Michel Robillard offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017 ainsi qu'au candidat défait dans son district, M. Lee Royko. Il indique que les travaux de mise en place de la phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie occuperont le Conseil municipal pour les quatre prochaines années. Il souhaite un esprit de collaboration et de travail d'équipe au sein du Conseil municipal.

M. le conseiller Éric Pinard offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017. Il indique qu'il priorise la communication et qu'il est ouvert aux questions des citoyens.

M. le conseiller Paul Leclair offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017 ainsi qu'au candidat défait dans son district, M. Jacques Laberge. Il indique qu'il est très motivé pour travailler en collaboration avec les autres membres du Conseil municipal.

M. le conseiller Eric Parent offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017. Il indique que les résultats du sondage qu'il a mené pendant la période électorale seront dévoilés en temps et lieu. Il explique aussi son protocole verbal qu'il utilise lors de propositions de résolutions aux séances du Conseil municipal.

Mme la conseillère Johanne Dutil offre ses remerciements à la population suite au scrutin du 5 novembre 2017 ainsi qu'au candidat défait dans son district, M. Félix Bélanger.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Un citoyen offre ses félicitations aux élus suite au scrutin du 5 novembre 2017.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2017-11-179